

en consultant les organisations intéressées, chambres de commerce, syndicats, arrête un texte qui peut, on le devine, différer du texte originel. En fin de compte le rapporteur rédige un rapport qui est imprimé et distribué aux députés. Parfois, le sujet entrant dans la compétence de plusieurs commissions, il y a, outre le rapport de la commission saisie, les avis des autres commissions.

Je souligne ici le rôle des commissions. Elles ont tenu près de 3.000 réunions depuis le début de cette législature. Elles font le vrai travail parlementaire, le plus fécond et le moins connu, sans publicité, sans sténographie, elles élaborent l'œuvre sérieuse, solide, qui aboutit. Il y a, peut-on dire, deux sortes de députés : les députés de séance et de tribune, les députés de commissions. On ignore trop les seconds et cependant ils fournissent un labeur d'une exceptionnelle qualité et dont on peut se rendre compte en parcourant la collection des rapports qui sont, pour le plus grand nombre, de très bonnes mises au point des problèmes posés et des solutions préconisées.

Voilà donc la proposition à l'état de rapport. Il faut la mettre à l'ordre du jour. Ici peut se présenter une conjoncture favorable. C'est que tout le monde soit d'accord. Dans ce cas on inscrit l'affaire à l'ordre du jour à condition qu'il n'y ait pas de débat. Si, au jour dit, nul député n'a fait opposition par écrit, le texte proposé est voté après une simple lecture du président, au début de la séance. Le public considère cela comme un escamotage. Que de fois j'ai entendu faire grief à une loi d'avoir été adoptée ainsi sans discussion. Qu'on ne s'y trompe point. Elle a été longuement étudiée en commission, chacun a pu lire en temps voulu le rapport qui la soutenait, et j'affirme qu'elle a plus de chances d'être meilleure que telle qui a été longuement triturée, remaniée, disloquée au cours de séances confuses. De plus en plus, hommage rendu aux commissions, la procédure d'adoption de textes sans débats se généralise et je tiens cela pour un progrès.

Mais il n'en va pas toujours ainsi. A la suite du dépôt du rapport de la commission se sont mis à pleuvoir les contre-projets, les amendements, les articles additionnels, le tout rédigé par écrit, imprimé et distribué. Rien que sur la loi des pensions actuellement en discussion, plus de 240 modifications ont été présentées. Seul un débat public permettra les éliminations ou